

# CNC : exonération de la TSA sur la période février-décembre 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire qui affecte particulièrement le secteur de l'exploitation, la loi de finances pour 2021 a élargi l'exonération de TSA, initialement décidée pour les mois de février et mars 2020, aux recettes sur les entrées en salles réalisées sur **toute la période comprise entre 1<sup>er</sup> février et le 31 décembre 2020**.

Cette décision représente une aide d'environ 36 M€ pour l'ensemble des exploitants.

Dans ce cadre, nous appelons votre attention sur les points suivants :

- Il est impératif que vous **déclariez vos recettes dans Cinedi** pour l'ensemble de l'année 2020 afin notamment que nous puissions procéder au calcul du soutien automatique qui en découle.
- Il est tout aussi impératif que vous **fassiez vos déclarations dans l'application TSA** et ce avant le 31 décembre 2020.
- Nous vous remercions de **cesser de régler la TSA pour cette période de février à décembre**.

Enfin, nous vous informons que **la TSA des mois de février à décembre qui aurait d'ores et déjà été versée au CNC sera restituée aux exploitants concernés dès le mois de janvier prochain**.

*L'article est disponible [ici](#).*